



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance de Conseil Communal du jeudi 16 mars 2006

Le président, M. Jacques Tacheron, ouvre la séance à 20h00, dans la salle communale. Il salue Mmes et MM. les conseillers, M. le syndic et MM. les municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie M. Pierre Brugger, huissier, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 conseillères et conseillers. Il y a 11 excusés (Mmes Waltraud Casson, Marie-Noëlle Genton-Bonzon, Anne-Laure Georgiades, Arlette Roy, Marika Thévenaz et MM. Christian Balmat, Jean-Michel Bovon, Gilbert Bühler, Pierre Denogent, Jean-Gabriel Pittet, Thierry Villois) ainsi qu'un absent (M. Eric Jacot).

Au sujet de l'effectif des conseillers, le président rappelle que nous finirons la législature avec 74 membres.

Le président s'assure que chaque conseiller(ère) a été régulièrement convoqué et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Aucune motion, interpellation ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du président, l'ordre du jour figurant sur la convocation du 4 mars sera donc suivi tel quel, à la condition d'être accepté par les conseillers.

L'ordre du jour proposé est adopté par le Conseil, sans avis contraire.

Le président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil communal du 9 février 2006.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. Préavis N° 88 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer les travaux de rénovation partielle de la salle communale du bâtiment administratif.
6. Préavis N° 89 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour les plans de quartier "Le Communet" et "Derrière le Borgeaud".

Préavis en première lecture

7. Préavis N° 90 relatif au règlement du Conseil communal.
8. Préavis N° 91 relatif au plan de quartier "La Lignière" et son règlement.
9. Réponse au postulat de M. Jean-Michel Favez demandant à la Municipalité d'établir un rapport sur sa politique du logement et de faire des propositions concrètes pour améliorer le plus rapidement possible la situation dans ce domaine.
10. Postulat de M. Philippe Guillod demandant de modifier l'art. 45 de notre règlement « Critères d'analyse des propositions soumises à la commission des finances » (postulat déposé le 09.02.06).
11. Postulat de M. Jean-Michel Favez invitant la Municipalité à « étudier l'opportunité et la faisabilité technique et financière de couvrir l'avenue du Mont-Blanc dans son secteur compris, en tout

cas, entre la rue de la Combe et la rue du Midi puis de présenter un rapport à son sujet au Conseil communal» (postulat déposé le 09.02.06).

12. Motion de M. Philippe Martinet intitulée « Et si on prenait le problème par le bon bout » (motion déposée le 09.02.06).

13. Divers et propositions individuelles.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 9 février 2006.

- La discussion sur le procès-verbal est ouverte.
- M. Collaud demande la correction suivante en page 4, chapitre prérequation, dernier paragraphe : ce sont 97,5% et non 94,5% de taxations définitives établies pour 2003.
- En page 10, 2^e paragraphe : la personne étant intervenue est Mme Gilliand et non Mme Gay.
- La parole n'est plus demandée et l'adoption du procès-verbal est soumise au vote.

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil du 9 février 2006, avec les corrections demandées qui seront portées au procès-verbal de ce jour.

3. Communications du bureau

- Le 14 mars, le bureau a envoyé une lettre de condoléances à notre collègue Marika Thévenaz, au nom du Conseil communal.

L'assemblée et le public sont priés de se lever afin d'observer un instant de silence.

- Le 17 février 2006, la Municipalité a demandé un délai au 29 juin 2006 pour présenter son rapport relatif à la motion des présidents des partis concernant le collège des Tuilières. Cette requête est motivée par le fait que la Municipalité désire déposer celui-ci en même temps que le rapport de gestion 2005. Ce délai a été accordé par le bureau.

4. Communications de la Municipalité

M. Yves Reymond, syndic (administration générale, eaux, égouts et voirie)

Personnel communal

- Mme Savary, agente de police, a débuté son activité le 1^{er} mars au sein du corps local.

Conseil régional

- Lors de la dernière assemblée du Conseil régional, les représentants du législatif ont accepté à l'unanimité le crédit de fr. 35'000.– et la participation du CR à l'étude de faisabilité d'un centre de glace à Gland. Dès lors, et compte tenu des participations octroyées par Nyon et le CR, la Municipalité présentera un nouveau préavis au prochain Conseil communal.
- En compagnie de MM. Freudiger et Pertusio, notre syndic a représenté le Conseil régional au Salon international du SITIM à Cannes. L'ARN était présente avec la région gessienne, l'Ain et la Savoie pour promouvoir la région auprès des investisseurs.

Domaines

- La signature concernant l'échange de terrain (237 m²) avec M. et Mme Wahlen, le long du chemin du Lavasson, a eu lieu. La commune dispose donc maintenant des gabarits nécessaires pour réaliser le chemin piétonnier et cyclable.
- Demain seront signés les actes avec le Garden Centre Schilliger pour la cession des terrains le long du chemin de la Falaise, ceci en vue d'un futur élargissement de celui-ci et de la création d'un parking. Ces cessions avaient été négociées dans le cadre du plan de quartier « Bois d'Aubonne ».
- La signature de l'acte définitif de vente de la parcelle communale à la société Swissquote s'est déroulée la semaine dernière. Le permis de construire a été délivré. La direction s'est déjà approchée de la Municipalité pour envisager un éventuel agrandissement de la parcelle afin de couvrir les besoins liés à leur développement.

Service des eaux

- Les travaux de terrassement concernant le nouveau réservoir de la Gresollière sont en cours et ils devraient se terminer la semaine prochaine. La suite des travaux prévoit la réalisation de deux pousse-tubes pour la nouvelle conduite de décharge et le raccordement des réservoirs sur la conduite d'alimentation de la Ville de Gland.

- La SAPAN qui était exceptionnellement restée en service cet hiver du fait des déficits en eau constatés dans de nombreuses communes membres est désormais hors service depuis quelques jours, ceci afin de procéder aux traditionnels travaux d'entretien annuels. En principe, elle sera remise en service dans la deuxième moitié du mois d'avril.

M. Gérald Cretegny, municipal (instruction publique, affaires culturelles et jeunesse)

Ecoles

- Le "Carrefour des métiers", qui se tiendra à Grand Champ du 22 au 25 mars, présentera env. 140 professions aux écoliers de notre région. Ce sont environ 4000 personnes, dont 2500 élèves, qui sont attendus durant cette manifestation. La commune est impliquée à trois niveaux. Premièrement, au sein du comité d'organisation conjointement avec les communes de Nyon et Morges. Deuxièmement, par la mise à disposition des locaux et de moyens logistiques. Enfin, conjointement avec Nyon et Morges, pour un stand commun de présentation des postes d'apprentissage au sein des trois administrations et services communaux.

Petite enfance

- L'évolution de la fréquentation à La Ruche est présentée à l'aide de la rétroprojection. Cette structure comporte cinq sous-structures : une nurserie, deux garderies (une à temps complet et une à temps partiel sans accès à midi), une UAPE et un jardin d'enfants. A la nurserie, le taux de fréquentation est très important et la limite autorisée est même dépassée à plusieurs reprises. A l'UAPE le taux de fréquentation est fluctuant et présente des heures creuses. Au jardin d'enfants, le taux de fréquentation est excellent. Pour les deux garderies, il y a un creux après les vacances d'été et il y a une baisse de fréquentation vers le mois d'octobre ; situation quasiment identique pour les mamans de jour. Ces relevés permettent de constater que les deux garderies ont un taux moyen insuffisant de 50% qui a amené le comité à envisagé la fermeture de la Croisée (garderie à temps partiel) dès la rentrée d'août (décision non définitive ; une étude est actuellement en cours pour une restructuration).

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales et domaines)

Finances

- Un emprunt de 5 millions a été renouvelé à 1 mois au taux de 0,93% pour mars et 1,10% pour avril.
- Un emprunt a été renouvelé de manière forward (anticipée), soit 3,5 millions à fin juin 2006. Il était au taux de 4,65% et a été renouvelé à 2,88% pour dix ans.
- La commune a acheté et installé un nouveau programme informatique pour la planification financière ainsi que le calcul de toute une série de ratios. Cet achat a été effectué pour assurer la pérennité informatique de la partie financière et afin de pouvoir comparer avec d'autres grandes communes.
- En regard du budget 2006 et compte tenu des difficultés évoquées en 2005 à cause des fluctuations des données, proposition a été faite à ses collègues municipaux de travailler sur trois axes au niveau des finances. Le premier est d'agir sur des recettes ou dépenses maîtrisées à 100% par la Ville de Gland, c'est-à-dire non touchées par la péréquation. Le deuxième est d'analyser et d'effectuer différentes choses afin de prendre des décisions ou des mises en place encore durant l'année 2006 pour début 2007. Le troisième est d'analyser différents éléments au niveau du canton et des citoyens. Tous ces éléments feront parties des informations qui seront données régulièrement à la commission des finances.
- Au niveau du bouclage 2005, il faut encore boucler les écoles, la facture sociale, différents transitoires. Au niveau des impôts, il y a des recettes supplémentaires d'env. 1,5 million pour l'ensemble des impôts 2004/2005, soit : 25,7 mios au lieu de 24,2 mios (par rapport à 2004, inférieur de 3 mios). Cette diminution provient principalement des impôts dits conjoncturels ou aléatoires : droits de mutation (environ -1,9 mios), successions et donations (env. -200'000.-), gains immobiliers (environ -800'000.-). Par rapport au budget, la situation est proche mais il faut tenir compte qu'il y a 4 points d'impôts de plus ou une marge avec le nouveau taux d'environ fr. 400'000.-.

Domaines

- Sous la route Suisse, à proximité de la nouvelle parcelle que nous avons acquise (vers le parcours de buggy), il y a plusieurs autres parcelles déjà propriété de la commune. La volonté municipale a été de s'approcher de l'ensemble des propriétaires afin de maîtriser tout le secteur et de pouvoir le traiter conjointement au niveau du nouveau plan forestier mis en place.

Action sociale

- Le RI (revenu d'insertion) a été introduit au 1^{er} janvier 2006. Cette modification s'est relativement bien passée au niveau du district. Le premier mois il y a eu env. 400 dossiers traités, le deuxième mois

env. 500, soit une baisse d'environ 10% des dossiers à traiter. Il faut cependant relever que ce n'est en aucun cas une embellie, mais qu'il y a deux paramètres entrant en ligne de compte. Le premier est que chaque bénéficiaire doit venir avec toute une série de documents et que des contrôles doivent être effectués, d'où un éventuel report sur le mois suivant ou un décalage d'un mois. Le deuxième concerne le RMR : pour les ayant-droits, les premiers 40'000.– francs de fortune n'étaient pas touchés avec l'ancien régime, alors qu'avec le RI ce sont fr. 8'000.– pour une personne seule ou 10'000.– pour un couple. Dans un premier temps, ces personnes doivent puiser dans leur fortune ce qui a reporté également l'octroi de certains RI.

- Pour le chômage, en décembre 2003, il était de 5,2% au niveau du canton; en février 2006, il est de 5,3%. Pour le district, ces chiffres sont respectivement de 4,2 et 4,3%. Pour la ville de Gland, 4,9 et 5,1% respectivement, soit un passage de 273 à 286 chômeurs en l'espace de deux ans et deux mois.

Planification EMS

- Au niveau du canton, une première planification couvre les années 2003 à 2005 avec 14 EMS ou env. 314 lits prévus (étude 2003-2004, réalisation 2005-2009). La deuxième partie concerne 2006-2009. Gland se trouve dans la partie suivante de l'étude, soit 2010-2013 avec toutes les communes de la zone 4. C'est seulement à ce moment-là que l'on pourra envisager des rénovations, par exemple pour l'EMS de Bellevue à Begnins.

Aménagement régional

- Les communes de La Rippe et Gingins ont mis à l'enquête les installations du nouveau télésiège de la Dôle. Il n'y a pas eu d'oppositions et il faut maintenant attendre l'octroi de la concession par Berne afin de pouvoir démarrer les travaux.

M. Dieter Gisiger, municipal (travaux, bâtiments, urbanisme et transports publics)

Urbanisme

- La mise à l'enquête du plan de quartier Mauverney-Dessous - Bochet-Dessus a suscité deux oppositions. Le traitement de celles-ci retardera la présentation du préavis, initialement prévu au mois de mai.

- Les mandataires du schéma directeur Gland-Ouest - Vich-Sud ont établi un nouveau dossier suite aux rencontres effectuées avec les propriétaires fonciers et les services cantonaux. Il est actuellement soumis aux instances cantonales et régionales pour examen. En parallèle, une discussion a lieu avec l'association pour la promotion des intérêts des habitants de Gland notamment pour les différents tracés de la ceinture ouest. Le dossier avec toutes les remarques sera présenté au mois de juin au Conseil et au public.

TUG

- Suite aux difficultés de répondre à la demande aux heures de rentrée et de sortie des écoles, la Municipalité, après analyses, a pris les différentes décisions et solutions suivantes. Pour la course 9A concernant la sortie des classes à 11 h., le grand bus sera remplacé par le minibus du Publicar car la demande est relativement faible, d'où une économie d'env. fr. 7000.–. Par contre, une course supplémentaire sera introduite à la sortie de midi, course qui ne desservira que le quartier de Mauverney (coût supplémentaire d'env. 7000.–). A la sortie de 15 h., les courses 17B et 217 sont très chargées mais, pour l'instant, tous les enfants sont transportés. L'exécutif renonce donc à introduire une course supplémentaire, la situation devant s'améliorer avec l'arrivée du printemps. Pour la sortie de 16 h., la course 19 est surchargée le lundi, le mardi et le vendredi. Afin de pallier ceci, la course 219 sera en service (comme le jeudi déjà) et cela entraîne des coûts supplémentaires d'environ fr. 9000.–. Enfin, les habitants du Domaine du Golf ont déposé une pétition demandant une amélioration de la desserte par le TUG, en particulier au niveau des écoliers. Une rencontre avec les pétitionnaires devrait permettre de mieux cerner leur demande et d'envisager les solutions appropriées.

M. Frédéric Baumgartner, municipal (police, service du feu, gestion des déchets, PCi, cultes)

Interpellation Valérie Cornaz

- La réponse à l'interpellation de Valérie Cornaz "A quand les toilettes pour chiens" sera donnée lors de la séance du 11 mai. Cependant, la Municipalité va déjà écrire aux propriétaires de chiens pour leur rappeler les dispositions du règlement de police.

Déchets

- Quelques chiffres sur les ordures ménagères et la déchetterie pour l'année 2005 :

2566 t d'ordures ménagères, soit 238,5 kg/hab (10'760 habitants) • le compost est passé de 150 à 200 t durant ces quatre dernières années ou 18,5 kg/hab • déchets encombrants, 397 t ou 36,9 kg/hab (33,5 kg en 2004) • déchets plastiques triés, 53 t ou 4,96 kg/hab (légère augmentation) – huiles usées,

0,42 kg/hab (légère diminution) • papiers, 576 t (95 t par les vétérans du FC Gland) ou 53,5 kg/hab (50 kg en 2004) • métaux lourds, 7,6 kg/hab (7,2 en 2004) • verre trié, 339 t au prix de fr. 55.– pour le ramassage, mais ristourne de Sadec de fr. 117.– pour du verre trié ou fr. 39'740.– • 975 pneus entraînant un coût de fr. 3370.– • appareils électroménagers et frigos 166 appareils à compresseur et 177 gros appareils tels que machines à laver, cuisinières et 11 t de petits appareils (ristourne de 4243.–) • téléviseurs et appareils électroniques, 181 palettes de 150 à 200 kg pour une ristourne de fr. 5882.– • PET, 17 t apportant une ristourne de fr. 2752.–.

5. Préavis municipal n° 88 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer les travaux de rénovation partielle de la salle communale du bâtiment administratif

- Mme Cornaz lit les conclusions du rapport de la commission technique favorables au préavis et recommandant à la Municipalité de présenter sans trop tarder un ou des préavis pour d'autres améliorations.

- M. Daniel Richard lit les conclusions du rapport de la commission des finances elles aussi favorables au préavis municipal.

- Le président constate que les conclusions des deux rapports sont identiques à celles du préavis et ouvre la discussion.

- Mme Golaz rappelle la motion déposée par Mme Gilliand le 22 septembre 2005 demandant que Gland devienne une Cité de l'énergie.

Le premier diagnostic réalisé par SuisseEnergie montre que notre ville a peu de réalisations dans ce domaine mais de nombreuses possibilités d'action. Il s'agit, par exemple, de chercher des solutions visant à économiser l'énergie lors de chaque nouveau projet, mais également lors de chaque rénovation de bâtiments communaux.

Avec la rénovation de la salle communale – si nous voulons agir avec une certaine logique – nous devons également nous poser la question de l'énergie. Chaque conseillère et conseiller avouera facilement avoir senti durant les mois d'hiver de terribles courants à proximité des fenêtres que d'aucuns qualifieront bien volontiers de vétustes. Le même problème se pose d'ailleurs à la buvette. Il faut bien se rendre à l'évidence, nous chauffons l'extérieur plutôt que l'intérieur.

C'est la raison pour laquelle ce projet de rénovation minimaliste ne peut m'enthousiasmer. J'accepterai pourtant ce préavis pour des raisons de sécurité (en ce qui concerne l'électricité p.ex.). Par contre, si l'on veut avoir une action cohérente, il faut également se poser des questions sur le long terme et arrêter de bricoler. Mme Golaz présente donc le vœu suivant: *la Municipalité étudie des variantes pour accroître l'isolation de la salle communale et par là même économiser l'énergie (et les présente au Conseil).*

- Mme Wullschleger appuie le vœu de Mme Golaz et recommande aux conseillers d'en faire de même. Elle constate qu'à la première occasion que l'on a d'aller dans le sens de la motion Gilliand, les mesures adéquates ne sont pas prises. Elle trouve indigne de la population et du Conseil l'absence d'isolation efficace actuelle vers les fenêtres. Elle demande à la Municipalité s'il lui serait possible de chiffrer en terme d'amortissement annuel la différence entre la situation actuelle et une salle équipée de nouvelles fenêtres.

- M. Collaud répond que la solution de changer les fenêtres n'est valable que si on refait l'isolation complète du bâtiment, poste qui va chercher dans les fr. 200'000.– pour les fenêtres et l'isolation ou pour un amortissement sur 30 ans env. fr. 7000.– par année.

- M. Trost attire l'attention des conseillers sur le fait que, si tout devient très hermétique grâce à de nouvelles fenêtres et à l'isolation, il faudra envisager une climatisation ou ventilation, grosse consommatrice d'énergie.

- M. Turrettini revient sur son intervention lors de la dernière séance demandant à la commission technique de se pencher sur les chiffres des deux gros postes "Équipement de scène" et "Électricité". Il aimerait avoir des éclaircissements sur ces sommes.

- M. Gisiger répond que, pour l'équipement de la scène, il y a des explications en page 2 du préavis. Au niveau de l'électricité, les informations ont été fournies à la commission. Il précise pour ce poste qu'il y a le démontage de l'équipement existant (env. 13'000.–), système en relation avec la mécanisation des rideaux sur la scène (env. 13'000.–), équipements moteurs, lampes, perches pour la scène (env. 41'000.–), éclairage supplémentaires/projecteurs (env. 12'000.–), amélioration acoustique (env. 8500.–).

- M. Chevalley relève qu'il y a 35 ans déjà, on travaillait avec les mêmes installations qu'aujourd'hui. Pour lui, il est impératif de moderniser et sécuriser ces installations. Le prix actuel n'est pas surfait et il est vraiment temps d'assurer une sécurité maximale pour toutes les utilisateurs de cette salle.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Après relecture des conclusions du préavis, celui-ci est soumis au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, sans avis contraire ou abstention signifiée

- d'accorder le crédit de fr. 340'000.– et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de fr. 340'000.– sous réserve de l'accord du Département des institutions et des relations extérieures.

6. Préavis municipal n° 89 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour les plans de quartier "Le Communet" et "Derrière le Borgeaud"

- Après avoir signalé une erreur de concordance entre les dates des séances et les jours de la semaine, M. Genoud lit les conclusions du rapport de la commission du plan de zones demandant expressément à la Municipalité de poursuivre les négociations sur la possibilité de sauvegarder des espaces communautaires à l'intérieur de ce secteur de notre territoire et d'intégrer cette demande au règlement du concours proposé. Elle propose l'amendement suivant :

Une convention sera signée entre la Municipalité et les propriétaires (ou leurs représentants), avant la mise en œuvre du concours, déterminant que l'entier des infrastructures, liées à ces quartiers, seront réalisées à leur charge: raccord au réseau routier existant (giratoire-s), dessertes de quartier, place publique et trottoirs, équipements (EU, EC, défense incendie, gaz, éclairage, etc.).

- M. Daniel Richard lit les conclusions du rapport de la commission des finances favorables au préavis municipal.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports sont favorables, avec une remarque et un amendement pour celui de la commission du plan de zones.
- La discussion est ouverte sur l'amendement.
- M. Gisiger relève que pour apprécier l'amendement, il faut se replonger plus de vingt ans en arrière, à l'époque où a été adopté ce plan de quartier. Les deux parties constituant le périmètre du préavis concerné aujourd'hui étaient séparées et s'appelaient alors "Derrière le Borgeaud" et Le "Communet". La parcelle "Derrière le Borgeaud" était constructible avant l'adoption de ce plan de quartier et classée "Habitation collective A". Le préavis traitant de la modification du plan d'extension communal et de son règlement portait le n° 60 et a été débattu le 30 mai 1985. Il disait notamment, pour la zone à occuper par plan de quartier: *Ces périmètres, peu ou pas construits, demeurent constructibles. Cependant, le fait qu'ils offrent d'importantes possibilités de bâtir et qu'ils peuvent jouer lors de leur mise en valeur un rôle important dans l'urbanisation communale impliquent un plan spécial. Ce plan doit permettre de préciser l'implantation et le gabarit des immeubles, la largeur et l'importance du futur domaine public. Les surfaces d'utilité publique ainsi que d'éventuelles participations des constructeurs aux infrastructures afin de ne pas pénaliser la collectivité pour ces équipements qui valorisent d'importantes surfaces de terrain.* Il y avait donc déjà une notion de participation des constructeurs aux infrastructures.

Des propriétaires de "Derrière le Borgeaud" ont alors fait opposition et la Municipalité a répondu à celles-ci dans le même préavis: *La Municipalité n'entend pas y déférer. Les propriétaires des parcelles 1702 et 1703 "Derrière le Borgeaud", colloquées par le nouveau plan en zone à occuper par plan de quartier, les pré-nommés forment deux oppositions identiques. Ils supputent l'existence d'un plan de quartier qui impliquerait une procédure longue et coûteuse, le paiement de différents actes et le risque d'un refus d'autorisation de construire. Ils demandent, en conséquence, à pouvoir conserver les possibilités de bâtir immédiates jusqu'ici conférées par la zone d'habitat collectif A, constatant qu'il y a déjà des immeubles locatifs dans ce secteur.* Réponse municipale à ces oppositions: *La Municipalité n'entend pas différer l'élaboration d'un plan de quartier, raison pour laquelle ces terrains n'ont pas été classés en zone intermédiaire, ni prélever à cette occasion des taxes ou participation quelconque à des frais d'équipements. En effet, elle considère qu'un tel plan est ici, avant tout, dicté par des considérations d'intérêt public et non par l'affectation de terrains jusqu'ici inconstructibles. C'est dire que les craintes émises par les opposants ne sont pas fondées et qu'il n'y a pas lieu de modifier la situation proposée.*

La commission du plan de zones de l'époque, en relation avec la réponse aux oppositions 6 et 7, disait: *La commission est d'accord avec la réponse municipale. Elle relève que les opposants gagnent un terrain constructible le long de l'autoroute. Elle constate également que les propriétaires situés dans l'actuelle zone village voient une partie de leur terrain passé en zone à occuper par plan de quartier.*

Lors de la votation, il est dit que le Conseil communal approuve la réponse aux oppositions et que les oppositions sont levées. La réponse précise bien que la Municipalité n'entend pas demander des frais d'équipement. En conséquence, la commune a accepté de participer aux frais d'équipements et non de les mettre totalement à la charge des propriétaires. Si, ce soir, les conseillers approuvent l'amendement de la commission du plan de zones, c'est un retour sur une situation fixée il y a plus de vingt ans.

C'est aussi la raison pour laquelle, lorsque la Municipalité a discuté avec Losinger, décision a été prise de régler la question de la répartition des infrastructures au moment du résultat du concours. Il faut donc attendre ce résultat pour connaître les éventuelles infrastructures et savoir quelle partie du périmètre sera concernée. En conséquence, la Municipalité invite le Conseil à ne pas contrecarrer une décision prise il y a plus de vingt ans.

- M. Martinet, malgré l'importance de la parole donnée par la commune à l'époque, se demande si le fait, p. ex., qu'un ensemble considérable de paramètres ont changé et que la plus-value sur la réalisation de ces parcelles a également complètement changé, cela n'autorise pas les autorités et la commune à reconsidérer leur position. Il ajoute qu'il n'y avait pas de mur antibruit le long de l'autoroute mais qu'une sorte de ceinture ou zone tampon avait été prévue par la possibilité de construire des bâtiments artisanaux. Hors, aujourd'hui, il ne pense pas que la qualité de la vie juste derrière le mur antibruit justifie l'implantation de bâtiments d'habitation. La donne est donc changée et pourquoi ne pourrait-on pas reconsidérer les choses ce soir? En tant que conseiller communal, il trouve assez frustrant que les options de la Municipalité – qui vont servir de cahier des charges lors du concours – échappent au Conseil et que celui-ci sera appelé à se prononcer sur un projet entièrement ficelé et négocié. Cette situation a déjà été vécue avec le plan en-dessous du Garden Centre. Un mandat d'étude parallèle avec des options transparentes aurait été préférable.

- M. Chevalley constate, une fois de plus, que le Conseil veut traiter de droits acquis, à l'instar de ce qui avait été pratiqué lors de l'élaboration de Mauverney-Dessus. Les propriétaires ont signé un droit, accepté des réponses à leurs oppositions et ce n'est pas aujourd'hui notre rôle de contester ces droits acquis. De ce fait, il votera contre l'amendement.

- Mme Labouchère s'interroge sur la compatibilité juridique entre l'amendement et les décisions prises à l'époque. Etaient-ce des décisions formelles? Y a-t-il eu des conventions signées?

- M. Favez aimerait savoir si, à l'époque, une convention a été signée entre la Municipalité et les propriétaires et si ladite convention a été soumise au Conseil communal?

- M. Gisiger répond qu'il n'a pas parlé de convention. A l'époque, ce plan de quartier et son règlement ont été soumis à l'enquête et des propriétaires ont formulé des oppositions. Dans le préavis sur le plan de quartier proposé au Conseil, la Municipalité fait part de ses réponses aux oppositions et lesdites réponses ont été approuvées lors du vote du Conseil. Cette décision approuve les réponses aux oppositions 1 à 7 et de ne pas prélever à cette occasion des taxes ou une participation quelconque à des frais d'équipements. Suite à cette décision, la Municipalité a informé chaque opposant des décisions du Conseil en citant, in extenso, le paragraphe du préavis.

- M. Favez demande si, lors de changements de propriétaires, la Municipalité est toujours liée aux promesses faites aux anciens propriétaires? M. Gisiger répond que, dans ce cas, les propriétaires ont très peu changé, en citant p.ex. le passage, dans la famille Caboussat, aux enfants. M. Favez reprend les termes du préavis et le rapport de la commission parlant d'un accord signé pour un droit de préemption de Losinger, donc assimilé pour lui à un changement de propriétaire.

- M. Genoud ajoute que, dans le travail de la commission, il a été pris connaissance d'une lettre de la Municipalité de 1986 aux propriétaires dans laquelle les termes évoqués par M. Gisiger étaient repris. Il ne faut pas oublier que lesdits propriétaires avaient un droit de recours contre la réponse du Conseil si celle-ci ne leur convenait pas. Il est évident que les propriétaires n'ont pas été plus loin et qu'ils n'ont pas demandé la signature de conventions inscrites au Registre foncier en leur faveur. Devant cette situation et le fait assez surprenant que la commune finance des études sur terrain privé, la commission a recherché un bon consensus. Comment la commission pouvait-elle justifier une telle dépense? D'après M. Gisiger, un accord sera discuté après le concours, mais pour la commission il sera manifestement trop tard. C'est pourquoi la commission désire «cadenasser» la position du Conseil communal sur une dépense importante, d'où l'amendement proposé.

- M. Chevalley revient sur les droits acquis et croit savoir que, s'ils sont mentionnés au Registre foncier, ils demeurent valables lors d'un changement de propriétaire. Avant de prendre une décision, il faudrait connaître la situation exacte des propriétaires vis-à-vis d'éventuelles inscriptions de droits.
- Mme Labouchère rappelle un principe juridique valable en droit suisse qui est la sécurité du droit. Des engagements ont été pris, des réponses ont été données aux opposants, elle voit donc mal que l'on puisse en changer. Elle doute de la compatibilité juridique de l'amendement vis-à-vis des décisions prises à l'époque. Une solution, face à ce risque, serait de prendre contact avec Losinger afin de connaître leurs intentions.
- M. Favez constate une situation ambiguë et l'absence de certains renseignements essentiels. Il pense à un risque de décision non fondée et de recours. Il propose donc le renvoi du préavis.
- M. Fargeon appuie M. Favez et propose également le renvoi afin de prendre une décision en ayant eu toutes les informations nécessaires.
- M. Gisiger cite un avis de droit lui semblant applicable à la situation présente et relève que le nouveau propriétaire va entrer en ligne de compte au moment où le quartier est quasiment construit. Un permis de construire ne pourra être déposé uniquement qu'après le plan de quartier et la réalisation des infrastructures. Le changement de propriétaire n'intervient pas en début de processus mais à la fin et il ne pense pas à cet argument pour justifier de nouvelles règles. Il pense préférable de laisser la possibilité à la Municipalité de négocier un compromis avec Losinger et de nous le présenter au moment où l'on devra approuver et légaliser le plan de quartier.
- M. Martinet relève qu'il ne faut pas oublier que le nouveau propriétaire est avant tout un constructeur et qu'il a tout intérêt à ce que les choses avancent. L'approche de la commission n'a pas été super juridique mais elle donne à la municipalité de nouvelles pistes pour savoir comment répartir les frais. En conclusion, il rejoint les demandes pour de plus amples renseignements sur le volet juridique et recommande le renvoi.
- La parole n'est plus demandée et la proposition de renvoi est soumise au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, avec 2 avis contraires et 1 abstention signifiée, de renvoyer le préavis n° 89 à Municipalité pour complément d'informations sur le volet juridique.

7. Préavis municipal n° 90 relatif au règlement du Conseil communal

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le secrétaire donne lecture de la composition de la commission technique, selon les propositions des partis, soit :

1^{er} membre Catherine Labouchère, libérale

membres Arlette Roy, GdG – Georges Grandjean, GdG – Christine Girod-Baumgartner, radicale – Cyril Trost, radical – Françoise Munz, socialiste – Muriel Favez, socialiste

- Mme Golaz a été désagréablement surprise de constater l'essai d'écriture épïcène mentionné dans la présentation du préavis. Elle pense que ce règlement peut en tenir compte et tient à disposition des intéressés une publication relative à cette écriture et à son application pratique.

Elle ajoute que, notamment à Genève, le public peut poser des questions à la Municipalité à la fin des séances. Elle ne sait pas si cela est compatible avec les lois vaudoises mais trouverait intéressant que l'on étudie la question.

- Mme Labouchère, également à propos du langage épïcène, demande à M. Guillod si la variante prise dans des lois cantonales et consistant en une mention au début de celles-ci "*s'applique aussi bien aux hommes qu'aux femmes*" peut être prise en considération et être étudiée par la commission. M. Guillod répond que cette option peut être étudiée à la seule condition de respecter ce langage dans la rédaction.

- M. Wagnières demande d'étudier la suppression à l'art. 90, 8^e paragraphe, de la possibilité de vote à bulletin secret. Actuellement, ni le canton ni la Confédération n'offre cette possibilité de votation à bulletin secret et il pense que l'on devrait s'aligner sur eux.

- M. Gander cite le nouvel article 112 traitant du droit d'investigation des commissions de gestion et des finances et disant qu'il est illimité. Ce texte reprend l'actuel art. 48 et va dans le même sens. Toutefois, dans le préavis municipal, page 8, il est dit que l'exécutif se réserve le droit de ne pas fournir tous les documents demandés par les commissions si un intérêt public imminent s'y oppose, si l'intérêt privé prime sur l'intérêt public, ou pour des questions de respect de la sphère privée. Il se

demande si ce texte et son interprétation vont vraiment dans le sens de ce que l'on attend de la commission de gestion. Il demande donc à la commission de se pencher sur la question.

- Mme Perrin remarque, à l'art. 62 ancien, la suppression de la mention "implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée". Elle cite André Malraux qui avait dit que le troisième millénaire serait un millénaire religieux ou ne le serait pas. Elle pense que l'on devrait maintenir cette invocation.

- M. Favez revient sur la question de Mme Perrin et relève que cette invocation mettait quelquefois des président-e-s mal à l'aise. A la limite, il pourrait aller dans le sens demandé par Mme Perrin en disant que le président peut invoquer la bénédiction... M. Barenco reconnaît qu'il n'est pas un pratiquant assidu mais constate tout de même qu'il paraît plus facile au président d'invoquer la bénédiction divine que de demander et obtenir la sagesse des hommes par ses paroles. M. Chevalley se demande si les adversaires de cette mention iront un jour jusqu'à demander la suppression des jours fériés religieux.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

8. Préavis municipal n° 91 relatif au plan de quartier "La Lignière" et son règlement

- S'agissant d'un préavis en première lecture, le président rappelle que la commission du plan de zones a été désignée pour rapporter sur cet objet.

- La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

9. Réponse au postulat de M. Jean-Michel Favez demandant à la Municipalité d'établir un rapport sur sa politique du logement et de faire des propositions concrètes pour améliorer le plus rapidement possible la situation dans ce domaine

- S'agissant d'une réponse en première lecture, le secrétaire donne la composition de la commission, selon les propositions des partis, soit :

1^{er} membre Florence Golaz, socialiste

membres Jean-Michel Favez, socialiste – Manfred Schumacher, GdG – Laurence Gerber, radicale – Jean-Pierre Kulling, libéral.

- Le président rappelle que la définition du postulat peut être lue dans le préavis 90, page 6, art. 70 et ajoute que le postulat ne fait pas l'objet d'une décision du Conseil.

- M. Favez remercie d'ores et déjà la Municipalité pour sa réponse. Il a été très intéressé par son rapport et se réjouit d'en discuter avec la commission, en particulier la partie des intentions.

- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

10. Postulat de M. Philippe Guillod demandant de modifier l'art. 45 de notre règlement «Critères d'analyse des propositions soumises à la commission des finances» (postulat déposé le 09.02.06).

- Depuis le dépôt de son postulat, la municipalité a rédigé un projet de nouveau règlement et intégré sa demande à ce projet. En conséquence, il retire son postulat.

11. Postulat de M. Jean-Michel Favez invitant la Municipalité à «étudier l'opportunité et la faisabilité technique et financière de couvrir l'avenue du Mont-Blanc dans son secteur compris, en tout cas, entre la rue de la Combe et la rue du Midi puis de présenter un rapport au Conseil communal» (postulat déposé le 09.02.06).

- M. Favez développe son postulat et son argumentation dont copie complète est jointe à ce procès-verbal.

- La discussion est ouverte sur le postulat.

- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. La prise en compte ou non du postulat est soumise au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, avec 7 avis contraires et aucune abstention signifiée, de transmettre le postulat à la Municipalité pour étude et réponse.

12. Motion de M. Philippe Martinet intitulée «Et si on prenait le problème par le bon bout» (motion déposée le 09.02.06).

- En préambule, le président rappelle que le texte de la motion a été joint à l'envoi de la convocation de ce soir et ouvre la discussion.
- M. Martinet remercie la Municipalité pour avoir pris déjà quelques mesures rapides n'engageant pas trop l'avenir. Il a été content d'apprendre que l'exécutif était d'accord de réfléchir globalement à cette problématique. Les problèmes d'obésité des enfants ayant doublé ces dix dernières années, les problèmes de comportement social étant de plus en plus aigus et les problèmes des finances et de transport aussi, il est donc temps de réfléchir à l'absurdité de certains transports avec les partenaires concernés.
- Mme Girod-Baumgartner, du moment qu'elle a déposé une interpellation touchant aussi aux transports lors de la dernière séance, est très intéressée par la motion Martinet. Elle a aussi pris note que la Municipalité a déjà corrigé certains paramètres en adaptant la fréquence des bus à la nécessité du terrain. Pour la motion de ce soir, elle reconnaît l'importance des problèmes soulevés : obésité, comportement des enfants. Par contre, elle se demande si cette motion allant au-delà des simples problèmes du TUG ne rentre pas dans l'étude de mobilité douce dont on nous parle depuis quelques mois. Est-ce un apport supplémentaire d'arguments ou deux réflexions parallèles ?
- M. Waeger reconnaît que cette motion, dans son contenu, cerne bien les problèmes réels évoqués par M. Martinet. Par contre, deux points le gênent. La modification du parcours liée à la desserte de certains quartiers aurait pour but de pénaliser une catégorie d'utilisateurs (personnes âgées notamment) alors que le transport public doit être de proximité. On peut aussi se poser la question de savoir si les parents des écoliers privés de bus ne vont pas se rabattre sur le transport en voiture privée, ce qui serait complètement à l'opposé de l'effet recherché. Ne risque-t-on pas d'augmenter la circulation autour des écoles aux heures de pointe. En conclusion, il ne peut soutenir une motion visant au démantèlement du réseau du TUG.
- Mme Labouchère revient sur les déclarations de Mme Girod en constatant la multiplication des études ainsi que le report des délais de celles-ci. Elle se demande si la Municipalité n'aurait pas la possibilité d'intégrer la motion Martinet dans le cadre de la mobilité douce, ceci par gain de rapidité et pour ne pas avoir encore une étude supplémentaire.
- Mme Bosse renchérit en relevant que, dans le cadre de la motion Pollak, il y a une sous-commission parlant aussi de transports, que ce soit Pédibus ou autre. Dans un avenir assez proche, les conclusions de cette commission vont être transmises à la Municipalité et le Conseil pourra encore envisager d'autres possibilités.
- Mme Favez, dans le cadre de cette motion, rappelle l'utilité de l'installation de nouveaux parcs à vélo surveillés. Ce qui la réjouit, c'est que cela ait pu déboucher sur un tel aménagement aux Tuillières, installation qui avait supprimée lors du préavis pour des raisons d'économie.
- M. Martinet répond à M. Waeger que, si des adultes utilisaient vraiment le TUG d'une station à l'autre, il ne proposerait pas cela. Il faut bien constater que les 97 à 98% de la clientèle TUG sont des écoliers. Il remercie par contre M. Waeger de parler d'une omission dans son projet en soulevant la problématique des parents qui amènent leurs enfants à l'école en voiture privée. Enfin, par rapport à la mobilité douce, il y a tout la dimension de la coordination d'une telle décision avec le rythme de l'école et ce que les parents d'élèves disent et pensent. Et là c'est assez loin de l'étude sur la mobilité douce, ce qui fait que sa motion a son sens propre.
- M. Favez demande à M. Martinet pourquoi il a déposé une motion alors que sa démarche est typique d'un postulat.
- M. Cretegnny souligne que l'étude de mobilité douce répond de manière très marginale au problème des transports que nous évoquons, si ce n'est sur des problèmes de sécurité sur le chemin de l'école. Il constate la difficulté d'intégrer les différentes motions et interpellations à la seule étude de mobilité douce.
- M. Fargeon remarque qu'à chaque fois nous rajoutons à la mobilité douce une étude découlant d'une motion nouvelle. Il aimerait que l'on arrive une bonne fois au bout de cette première étude plutôt que de la transformer en serpent de mer qui risque de ne jamais aboutir à une solution concrète.
- M. Barenco évoque une dernière piste en réfléchissant à l'arrangement des horaires scolaires. On pourrait éviter les nombreux décalages vécus par les parents de plusieurs élèves et de multiples aller-retour pour récupérer ou conduire un enfant à la fois.

- M. Brauch relève que pour la part évoquée des non écoliers utilisant le TUG, la quasi totalité de celle-ci sont des personnes âgées. En supprimant certaines dessertes, on pénaliserait par trop cette catégorie de personnes.
- M. Fargeon ajoute que les remarques entendues ce soir : écoliers, personnes âgées, desserte du TUG, entre autres, sont la base de la réflexion que devra faire la Municipalité pour étayer sa réponse. On ne peut donc que transmettre cette motion à l'exécutif.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close. La motion de M. Martinet est soumise au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, avec 2 avis contraires et 4 abstentions significatives, de transmettre la motion de M. Martinet à la Municipalité pour étude et rapport, motion intitulée «Et si on prenait le problème par le bon bout».

13. Divers + Propositions individuelles.

- Le président donne deux chiffres concernant les élections du dimanche 12 mars, soit 31,74% de Suisses se sont exprimés et 24,37 d'étrangers ont usé de leur nouveau droit. Quant aux effarants chiffres des bulletins nuls, c'est la présence dans l'enveloppe de vote de plusieurs bulletins concernant la même élection qui ont conduit à leur annulation.
 - M. Wagnières revient sur le préavis n° 89 concernant le plan de quartier et demande à la Municipalité de communiquer au plus vite le résultat de l'avis de droit à la commission du plan de zones, ceci avant qu'elle ne modifie ou supprime son amendement.
 - Mme Golaz demande s'il y a une relation entre la hausse des tarifs de La Ruche et la baisse de fréquentation. M. Cretegnny répond que les tarifs ont effectivement été augmentés mais que la hausse touche essentiellement des salaires situés entre 10 et 12'000 francs par mois et davantage. En dessous, la hausse est très minime.
 - M. Guillod demande si la commission des finances sera informée des possibilités d'exploitation du nouveau programme informatique de planification financière évoqué par M. Collaud. M. Collaud répond affirmativement mais que lui-même et le boursier veulent d'abord se familiariser avec lui et que, vu la fin de la législature proche, ce sera la nouvelle commission des finances qui sera informée.
 - M. Favez remercie M. Collaud pour ses communications complètes données ce soir et les chiffres donnés. S'il y avait eu plus souvent des informations de cette qualité, bien des interventions auraient été évitées.
-
- La parole n'est plus demandée et la séance est close.
 - La séance est levée. Il est 21 h58.

Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :

Jacques Tacheron

Le secrétaire :

Rémy Buffat